



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoint,
Mesdames BERNARD, OULLER,
Messieurs KLEIN, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusées : Madame COMBILLET, Madame VIELFAURE qui a donné pouvoir à Monsieur LALET

Etaient absents : Messieurs BARDEAU, PHENIX, PAPILLAUD

Monsieur RABAUD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 09 février est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

D) FINANCES / PERSONNEL

1) Vote du Compte de Gestion 2022

Monsieur Cédric LALET présente le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures et considérant que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

2) Vote du Compte Administratif 2022

Monsieur Cédric LALET présente le Budget de l'exercice 2022 et toutes les écritures budgétaires qui s'y rattachent. Il présente le Compte Administratif 2022 qui laisse apparaître un excédent global de 516 992.98 € à savoir :

Résultat de la Section Fonctionnement

• Résultat de l'exercice	excédent	115 941.58 €
• Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	488 418.48 €
• Résultat de clôture à affecter	excédent	604 360.06 €

Résultat de la Section d'Investissement

• Résultat de l'exercice	déficit	64 062.46 €
• Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	1 880.38 €
	Reste à réaliser	25 185.00 €
• Résultat de clôture à affecter	déficit	87 367.08 €

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et le vote de celui-ci est placé sous la présidence de Monsieur Cédric LALET, Adjoint délégué aux finances.

Le Conseil Municipal adopte le C.A. 2022 à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence et remercie ses collègues.

3) Affectation de résultat 2022

Monsieur Cédric LALET indique que le Conseil Municipal doit procéder à l'Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Il est proposé d'affecter 70 000 € d'excédents issus de l'exercice 2022 pour la voirie ainsi que pour l'aménagement éventuel du local à côté de la bibliothèque en cabinet médical.

Il resterait alors 447 000.00 € d'excédent reporté (dont 276 000 € proviennent de l'excédent de l'ancienne équipe municipale).

Le montant de cet excédent est important mais permettra à la municipalité d'avoir une capacité d'auto-financement forte en cas de gros investissement (la réhabilitation de la salle des fêtes par exemple).

Le résultat obtenu est affecté de la façon suivante :

- **Excédent : 604 360.06 €** en section de Fonctionnement
- **Déficit : 87 367.08 €** en section d'Investissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2022.

4) Vote du taux des taxes

Monsieur Cédric LALET informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu cette année de voter à nouveau un taux pour la Taxe d'Habitation s'appliquant sur les résidences secondaires et les logements vacants. Il propose au Conseil Municipal pour l'année 2023 le maintien des taux d'imposition 2022 des Taxes Foncier Bâti et Foncier Non Bâti, et du taux d'imposition 2020 de la Taxe d'Habitation à savoir :

	Taux d'imposition 2023
• Taxe Foncière (Bâti) :	42.96 %
• Taxe Foncière (non Bâti) :	60.51 %
• Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	14.50 %

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces taux d'imposition.

5) Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention pour l'année 2023 aux associations suivantes :

Noms Associations	Proposition 2023	Noms Associations	Proposition 2023
Sauvegarde de la vie de l'église	1 600.00 €	Secours Populaire	200.00 €
ACCA Lugon	300.00 €	Groupement des secrétaires de Mairie	200.00 €
Les P'tits Lugonais	300.00 €	Lutte Contre le Cancer	200.00 €
Arc en Ciel	300.00 €	Prévention Routière	100.00 €
Comité des Fêtes	300.00 €	CINDELLA	100.00 €
Fronsadais Sports Nature	300.00 €	FNACA	100.00 €
ADELFA	200.00 €		
TOTAL SUBVENTIONS :		4 200.00 €	

Les dotations aux associations ont été sensiblement modifiées cette année par rapport à l'an dernier, la dotation à l'Association Sauvegarde de la vie de l'Église est ainsi passée de 400€ à 1600€.

Monsieur le Maire explique que cette association a réparé sur ses fonds un mécanisme de l'horloge et qu'il s'était engagé à rembourser cet investissement sur l'exercice 2023.

Monsieur Nicolas Rabaud s'oppose à cela, arguant que le mécanisme d'une horloge ne relève pas de l'entretien du patrimoine et que ce n'est pas à une instance publique de financer l'entretien d'un lieu de culte (loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'église et de l'État).

Monsieur Nicolas Rabaud pointe également que diverses associations très actives au niveau social, culturel et sportif, voient leur dotation réduite de 400€ à 300€ (ACCA Lugon, Comité des fêtes, Arc en ciel, Fronsadais Sport Nature, Les Ptits Lugonnais).

Il s'y oppose fortement, s'interrogeant sur le fait que ces associations aient à subir une dotation exceptionnellement forte donnée au bénéfice d'un lieu de culte.

Monsieur le Maire indique que ces associations avaient vu leurs subventions augmentées en 2022 et que la subvention 2023 au bénéfice de l'église est exceptionnelle.

Par ailleurs, l'association Etoile Sportive du Fronsadais Football voit sa subvention supprimée.

Monsieur le Maire justifie cette suppression en raison des nombreux investissements opérés sur les équipements footballistiques (électricité, eau, entretien).

Par ailleurs, il veut marquer ainsi son désaccord à l'utilisation supplémentaire du terrain de foot en cas de pluie : les communes de Galgon et de Lalande-de-Fronsac refusent à l'association le droit de jouer sur leur terrain dans ces conditions, de crainte de l'abîmer.

Monsieur le Maire indique qu'il a prévenu le trésorier de l'association en amont.

Le Conseil Municipal adopte par 8 voix Pour et 1 voix Contre le versement de ces subventions aux associations pour l'année 2023.

6) Tarifs des régies

Les tarifs des régies restent inchangés par rapport à l'an dernier, à savoir :

Bibliothèque : gratuité

Location salle des Associations

- Pour les habitants de la commune : **80.00 €**
- Pour les habitants hors commune : **150.00 €**

Cimetière :

- Le m² en concession décennale : **50.00 €**
- Le m² en concession perpétuelle : **100.00 €**
- Le columbarium – la case décennale : **450.00 €**
- Dépôt au caveau communal : Les six premiers mois : **GRATUIT**
De six à douze mois : **30.00 € par mois**
Au-delà du douzième mois : **40.00 € par mois**

Une seule modification : La Municipalité s'étant dotée de chaises et de bancs et étant donné que de nombreux administrés en demandent le prêt, il est convenu de faire payer cette mise à disposition afin d'en garantir le renouvellement. Le tarif de 15 € par week-end pour une table et deux bancs est retenu.

7) Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur Cédric LALET expose le projet du B.P. 2023 comme suit :

- **En Fonctionnement à : 1 416 431.98 €**
- **En Investissement à : 299 259.94 €**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Consommables	188 881.60 €	Produits des services	63 580.00 €
Locations et Prestations	45 000.00 €	Impôts et taxes	523 219.00 €
Services Extérieurs	348 500.00 €	Dotations et participations	350 123.00 €
Autres Services	44 640.00 €	Autres produits de gestion	32 515.00 €
Impôts et Taxes	2 660.00 €	Autres produits	2.00 €
Total Charges Générales	629 681.60 €	Report excédent n-1	446 992.98 €
Charges de Personnel	577 600.00 €		€
Charges Gestion Courante	110 942.00 €		
Charges Financières	13 000.00 €		
Charges Exceptionnelles	1 750.00 €		
Dot. Amortissements et Provisions	17 458.38 €		
Virement Section d'Investissement	66 000.00 €		
TOTAL DEPENSES	1 416 431.98 €	TOTAL RECETTES	1 416 431.98 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du Capital Emprunt	66 000.00 €	Virement Section Fonctionnement	66 000.00 €
Subventions Equipement versées	4 202.86 €	Excedent de fonc. Capitalisé	157 367.08 €
Dépôt et cautionnements	1 200.00 €	Dépôts et cautionnements reçus	1 200.00 €
Reste à Réaliser	25 185.00 €	FDAEC	10 000.00 €
Report n-1	62 182.08 €	FCTVA 2021	11 000.00 €
Travaux de voirie	35 000.00 €	Taxe d'aménagement	28 004.48 €
Travaux bâtiment + chaudière	36 000.00 €	Amort. SDIS	4 024.57 €
Travaux extension de réseau	4 840.00 €	Amort tx voirie rue Montesquieu	2 676.01 €
Eclairage L.E.D.	15 350.00 €	Amort. tx voirie V.C. 210	1 999.80 €
Etudes salle des fêtes	10 200.00 €	Amort. tx voirie rue Loick Peyron	6 808.00 €
Acquisition feux RD 670	11 300.00 €	Amort. Etude LUMOS	950.00 €
Travaux sécuritaires voirie + panneaux	5 900.00 €	Subv. Département feux	3 700.00 €
Végétalisation des bâtiments	2 300.00 €	DETR feux	2 800.00 €
Acquisition fournitures écoles	950.00 €	Subv. Département étude salle	2 730.00 €
Tableau numérique école	2 800.00 €		
Tables/bancs/tentes réception	2 700.00 €		
Matériel service technique	1 600.00 €		
Travaux + fournitures agence postale	1 650.00 €		
Matériel restaurant scolaire	4 900.00 €		
Reliures actes	1 700.00 €		
Matériel mairie	1 900.00 €		
Plaques columbarium	1 400.00 €		
TOTAL DEPENSES	299 259.94 €	TOTAL RECETTES	299 259.94 €

Deux investissements d'importance sont discutés : les travaux de voirie, pour lesquels la municipalité souhaite consacrer une large part de ce budget et le remplacement de la chaudière de l'école, cette dernière tombant régulièrement en panne. La municipalité souhaite y consacrer un budget lui permettant de la remplacer par une solution moins énergivore (type pompe-à-chaleur).

Le Conseil Municipal adopte le BP 2023 à l'unanimité.

8) Amortissement P.L.U.

Le P.L.U n'ayant pas besoin d'être amorti, ce point est annulé.

9) Amortissement voirie rue Montesquieu

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de voirie de la rue Montesquieu réalisés en 2022 sont terminés.

Les dépenses ont été imputées en 2022 sur le compte 2041512 pour un montant total de 2 676.01 € et sont soumises à amortissement linéaire sur une période de 1 an.

Il convient donc, pour l'année 2023, de procéder à cet amortissement et de prévoir une dotation de 2 676.01 € en passant les écritures, par une opération d'ordre, sur les comptes 681/042 et 28041512/040. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cet amortissement.

10) Amortissement voirie rue Loïck Peyron

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de voirie de la rue Loïck PEYRON réalisés en 2022 sont soumis à amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

Les dépenses ont été imputées en 2022 sur le compte 2041512 pour un montant total de 27 232.02 €.

Il convient donc à partir de l'année 2023 de procéder à cet amortissement et de prévoir une dotation annuelle de 6 808.00 € en passant les écritures par une opération d'ordre, sur les comptes 681/042 et 28041512/040.

La dernière année, en 2026, le montant de l'amortissement sera d'un montant de 6 808.02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cet amortissement.

11) Amortissement Caserne SDIS

Monsieur Cédric LALET indique au Conseil Municipal qu'une participation financière a été versée au titre du capital pour la construction de la caserne du SDIS. En 2022 les dépenses ont été imputées sur le compte 204172 pour un montant de 4 024.57 €. Ces dépenses étant soumises à amortissement sur une période de 1 an, il convient donc de procéder à cet amortissement et de prévoir une dotation pour l'année 2023 de 4 024.57 € par une opération d'ordre, sur les comptes 681/042 et 2804182/040.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cet amortissement.

12) F.D.A.E.C. 2023

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), votées par le Conseil Départemental, du montant alloué à la Commune et informe des dépenses envisagées pour l'année 2023 :

- Acquisition sèche mains électriques pour un montant H.T. de : **352.02 €**
- Acquisition de plaques colombarium pour un montant H.T. de : **1 375.00 €**
- Acquisition de bloc prises électriques pour un montant H.T. de : **262.17 €**
- Acquisition de draisiennes pour l'école maternelle pour un montant H.T. de : **266.67 €**
- Acquisition d'un tableau numérique pour l'école élémentaire pour un montant H.T. de : **2 012.00 €**
- Acquisition d'un poste à souder pour le service technique pour un montant H.T. de : **950.00 €**
- Acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire pour un montant H.T. de : **3 600.00 €**
- Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire pour un montant H.T. de : **399.00 €**
- Acquisition de sièges de bureau pour le secrétariat pour un montant H.T. de : **1 577.73 €**
- Acquisition de stores pour l'agence postale communale pour un montant H.T. de : **259.19 €**
- Acquisition de tentes de réception pour un montant H.T. de : **1 470.83 €**
- Acquisition de panneaux de voirie pour un montant H.T. de : **848.20 €**
- Acquisition de tables et de bancs pour un montant H.T. de : **664.92 €**
- Reliures état civil et actes pour un montant H.T. de : **1 580.48 €**
- Aménagement du local de l'agence postale communale pour un montant H.T. de : **1 021.52 €**
- Végétalisation des bâtiments pour un montant H.T. de : **1 837.50 €**
- Travaux sécuritaires de voirie (panneaux, jardinières, bordures) pour un montant H.T. de : **3 622.89 €**

Représentant un montant total H.T. de **22 100.12 €**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer ce dossier en ces termes, ce qui est adopté à l'unanimité.

13) Fermeture de poste Adjoint du Patrimoine à Temps Complet

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite depuis le 1^{er} mars 2023 de l'agent titulaire du poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe à temps complet et fait part de l'obligation d'attendre l'avis du comité technique du centre de gestion pour pouvoir procéder à sa fermeture afin de modifier le tableau des effectifs. Compte-tenu de l'avis favorable dudit comité rendu le 28 février 2023, il propose la suppression à compter du 1^{er} mars 2023 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe, ce qui est adopté à l'unanimité.

14) Organisation du temps de travail

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture rappelant les règles encadrant le régime horaire des agents relevant de la fonction publique territoriale et demandant une délibération fixant ces horaires. Monsieur le Maire précise qu'aucun agent ne bénéficie d'un régime dérogatoire, la durée annuelle légale étant respectée.

De ce fait, et après avis favorable du comité social territorial du 28 février 2023, Monsieur le Maire propose d'entériner l'organisation du temps de travail actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

15) Amortissement étude panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une étude a été réalisée en 2022 dans le cadre de la faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.

Les dépenses ont été imputées en 2022 sur le compte 2031 pour un montant total de 950.00 € et sont soumises à amortissement linéaire sur une période de 1 an.

Il convient donc, pour l'année 2023, de procéder à cet amortissement et de prévoir une dotation de 950.00 € en passant les écritures par une opération d'ordre sur les comptes 681/042 et 2803/040.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte cet amortissement.

II) QUESTIONS DIVERSES

1) Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 06 juin 2023 à 18 h 30.

2) Bâtiments et emplacements publics

Les évolutions et destinations de divers locaux et emplacements appartenant à la Mairie sont discutés :

- L'ancien local de l'Agence Postale : commerce, cabinet médical ou logement d'urgence ?
- Le local médical : il est convenu que seul un praticien majoritairement médecin généraliste sera retenu.
- Kiosque à pizza : Implantation sur le parking de l'ancienne Agence Postale. Il est convenu que les mêmes conditions de mise à disposition doivent s'appliquer pour tous. En ce sens, une mise à disposition gracieuse du terrain est envisagée, mais les fluides resteront à la charge du preneur. L'accord devra être scellé dans un bail.

La séance est levée à 20 heures 37